

CHAT D'ICI
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 31 Rue Frederic Peysson - Chez M. DI CEGLIE
34000 MONTPELLIER
880 234 323 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 21/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,
A 9 HEURES 30,

L'associé de la société SASU CHAT D'ICI s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire,
au 31 Rue Frederic Peysson, 34000 MONTPELLIER.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à
l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Di Ceglie Jonathan, en sa qualité de Président de la
Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les
associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1.000 sur les 1.000 actions ayant le droit
de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement
délibérer.

Jonathan DI CEGLIE

Digitally signed by
Jonathan DI CEGLIE
DN: c=FR, o=CHAT D'ICI

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision de continuité d'activité malgré la perte de la moitié des capitaux propres.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constate la perte de plus la moitié des capitaux propres.

Après explication du Président, il est proposé la poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié des capitaux propres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

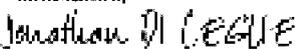
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

L'Assemblée Générale

M. Jonathan DI CEGLIE

Embossed by

DocuSign Envelope ID: 83058585-1D58-4575-A8BF-D9052C84E487

CHAT D'ICI
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 31 Rue Frederic Peysson - Chez M. DI CEGLIE
34000 MONTPELLIER
880 234 323 RCS MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ANNUELLE DU 21/09/2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constate la perte de plus la moitié des capitaux propres.

Après explication du Président, il est proposé la poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié des capitaux propres.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

M. Jonathan DI CEGLIE

Digitally signed by
Jonathan DI CEGLIE
DN: cn=Jonathan DI CEGLIE, o=CHAT D'ICI